

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

Présent-e-s :

M. Sylvain DUPRAZ, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Vice-secrétaire

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Jérémy DUCREST, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Denis THORIMBERT, Dominique TINGUELY et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Mario RODRIGUEZ, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Anita DE MITRI, Conseillère municipale, MM. Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENYOY et Marco SOLARI, Conseillers municipaux.

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sports du 17 novembre**
 - b) Conjointe Sociale et enfance et Aménagement et nouveaux quartiers du 24 novembre**

- c) Sécurité du 28 novembre
- d) Aménagement et nouveaux quartiers du 5 décembre
- e) Finances du 8 décembre
- f) Environnement et infrastructures du 12 décembre

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 84-2022 R : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates.
- b) D 86-2022 R : Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce aux Sciers à Plan-les-Ouates.
- c) D 87-2022 R : Crédit d'engagement de 390 000 F en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates.
- d) D 88-2022 R : Crédit d'engagement de 70 000 pour les études de l'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers » à Plan-les-Ouates.
- e) D 89-2022 R : Crédit d'engagement de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates.
- f) D 90-2022 P : Crédit d'engagement de 2 600 000 F pour la réalisation d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates.
- g) D 91-2022 P : Crédit d'engagement cadre complémentaire de 400 000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020- 2025.

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motion

- a) M 30-2022 R : Inciter et favoriser la mobilité en transports publics sur le long terme, notamment en soutenant l'abonnement des jeunes pour leur faire prendre de bonnes habitudes de transport.

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

En préambule, à l'occasion de la fête de l'Escalade, l'assemblée entonne le Cé qu'è lainô, accompagnée par M. Favre à la trompette.

M. Sylvain Dupraz, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue à toutes et tous et excuse les absences de Mme Anita de Mitri, Conseillère municipale, MM. Roberto di Giorgio, Cédric Epenoy et Marco Solari, Conseillers municipaux. M. Seydoux rejoindra la séance plus tard.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Ce procès-verbal ne suscite ni remarques, ni corrections.

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 est approuvé sans modification par 17 voix pour et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 22 décembre 2022 et s'achèvera le 13 février 2023. Le délai référendaire est suspendu entre le 23 décembre et le 3 janvier.

2.2 Pétition des riverains et usagers du chemin de la Mère-Voie

Cette pétition est adressée aux autorités cantonales et nous a été transmise pour information. Elle concerne la fermeture définitive du chemin de la Mère-Voie.

2.3 Démission de M. Jérémie Ducrest

Le Bureau a reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M. Ducrest pour la fin 2022.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

3.1 Déneigement

M. Rodriguez rapporte que le travail de déneigement a été difficile dans certains secteurs à la suite des récentes fortes chutes de neige, notamment à la route de Base, en raison du chantier du tram. La persistance des précipitations a donné l'impression à certains habitants que rien n'avait été fait. Un ajustement permettra néanmoins d'améliorer le processus. En outre, ce matin, en raison de la panne d'une antenne relai du canton, l'alerte n'a pas pu être transmise à 3h30, mais seulement à 5h30. Les opérations de déneigement ont donc commencé avec 2 heures de retard.

3.2 Chaulage des arbres

M. Rodriguez informe que des arbres ont été chaulés (« peinture » blanche sur le bas des troncs). Nous recourons de plus en plus à cet usage afin de protéger les arbres des champignons et des larves de parasites. L'opération sera effectuée tous les 5 ans.

3.3 Bancs

M. Rodriguez annonce que des accoudoirs ont été installés sur certains bancs, notamment à Champ-Ravy et à la vieille école. Cela permettra aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite de se relever plus facilement.

3.4 Pompes à vélos

M. Rodriguez annonce que 2 pompes à vélos ont été installées, l'une devant la mairie et l'autre à Champ-Ravy. La nécessité d'en installer à d'autres endroits sera étudiée avec les services.

3.5 Subvention 2022 du fond intercommunal de développement urbain

M. Rodriguez annonce que la Commune a reçu un montant CHF 4'130'000.- du fond intercommunal de développement urbain, pour les 590 logements créés en 2021 hors zone villa. L'affectation de ce montant sera discutée au Conseil administratif. Il impacte les comptes d'investissement, et pas les comptes de fonctionnement, et viendra donc en diminution d'un investissement voté.

3.6 Concert de Souad Massi

M. Magnin informe que le concert de Souad Massi a affiché complet.

3.7 Théâtre de Prévert

M. Magnin informe que le prochain théâtre de Prévert est également complet. Un bel article est paru à ce sujet dans la Tribune de Genève.

3.8 Illumination de Noël

M. Magnin rappelle que les illuminations de Noël ont été allumées depuis le 1^{er} décembre, sans problème à signaler. Il ne s'agit pas du programme initialement prévu à la route de St-Julien, car certaines autorisations ont été refusées. La programmation sera revue l'année prochaine. En 2021, la consommation a été de 1'300 kWh ; elle est estimée à 840 kWh cette année, en raison de la réduction des horaires.

3.9 La julienne

M. Magnin informe que les mercredis du cinéma ont accueilli environ 50 spectateurs par séance, ce qui est plutôt encourageant. En effet, la fréquentation a diminué depuis la pandémie.

3.10 La Rue du Jeu

M. Magnin annonce que la Rue du Jeu a eu lieu ; le mapping a réuni environ 350 spectateurs, qui ont pu écouter un discours du Maire.

3.11 Sculpture des Duolithes abîmée

M. Magnin signale que la sculpture des Duolithes a été abîmée. Il n'y a plus qu'un monolithe. Un devis a été demandé pour la réparation

3.12 Projet de fresque sur la route de Base

M. Magnin annonce un projet de fresque sur le mur qui protégera les propriétés côté nord de la route de Base et qui sera assez massif. Le motif a été choisi.

3.13 Exposition Animali

M. Magnin annonce que l'exposition pour les tout-petits aura lieu le 1^{er} janvier, comme chaque année.

3.14 Fête de l'Escalade

M. Magnin se réjouit que la fête de l'Escalade fonctionne bien.

3.15 Bienvenue aux Sciers

M. Magnin rapporte que Bienvenue aux Sciers, dans l'arcade Pierrablanca, a également remporté un vif succès.

3.16 Don du sang

M. Magnin annonce que les Samaritains organisent un don du sang aux Sciers le 14 décembre prochain.

3.17 Autorisation pour le hameau Noé

M. Magnin annonce que l'autorisation pour le hameau Noé, sur la parcelle du monolithe, n'a fait l'objet d'aucune opposition. La mise en place de ce hameau débutera le 9 janvier prochain.

3.18 Sirop dansant

M. Magnin rapporte que le Sirop dansant s'est très bien déroulé, avec la présence de 120 personnes. Cet événement sera reconduit les dimanches d'hiver.

3.19 Economie d'énergie

M. Magnin annonce que toutes les entreprises de la commune ont été contactées pour les inciter à réduire leur consommation d'électricité. Harry Winston SA a choisi d'éteindre ses enseignes.

3.20 Plateforme pour les lanceurs d'alerte

M. Magnin annonce la création d'une plateforme pour les lanceurs d'alerte à l'intention des employés communaux. Il s'agit d'une obligation légale, dès le 1^{er} janvier 2023.

3.21 Parcours de l'Escalade

Mme Monbaron signale que dans une optique de promotion de la santé et du sport par la pratique de la course à pied et de la marche, le service des sports, en collaboration avec le comité d'organisation de la course de l'Escalade, a mis en place un parcours balisé d'entraînements de course à pied et de marche qui permet à l'ensemble de la population de Plan-les-Ouates de l'utiliser par tous les temps, et ce, durant toute l'année. Le comité d'organisation de la course de l'Escalade a développé ce projet en début d'année 2021 à la suite des mesures sanitaires restrictives relatives à la pratique d'une activité physique et à l'impossibilité d'organiser des manifestations sportives. L'objectif n'est pas seulement de promouvoir le mouvement, mais aussi de favoriser l'accès au sport pour tous en proposant différents parcours en collaboration avec les communes genevoises. Ces parcours permettent de reproduire des distances et des dénivelés similaires à ceux de la traditionnelle course de l'Escalade.

Mme Monbaron précise que le parcours de Plan-les-Ouates emprunte un tracé plus ou moins similaire à celui de la Tablar'Run avec un départ devant la mairie. Le parcours adultes est une boucle de 2.6 km et le parcours enfants et familles est une boucle de 1.4 km.

3.22 Honneurs sportifs

Mme Monbaron annonce que la remise des honneurs sportifs aura lieu le mercredi 1er février 2023 à l'Espace Vélodrome sur invitation. Une invitation sera envoyée au CM prochainement.

3.23 Fête du Fun Hockey

Mme Monbaron annonce la Fête du Fun Hockey les 28 et 29 janvier prochains à la patinoire.

3.24 Incivilités en novembre

Mme Monbaron signale 3 cas de déchets, 3 dommages à la propriété, à savoir 1 vitre cassée d'un panneau d'affichage, 1 mât cassé à l'école de Champ-Joly et 1 barrière en bois abîmée à la promenade du Mail, ainsi que 4 tags.

3.25 Contrat local de sécurité

Mme Monbaron précise qu'il s'agit de la collaboration entre la police cantonale et la police municipale.

Un contrôle radar a eu lieu le 14 novembre à 14h00 à la hauteur de la route d'Annecy 60. Au total, 6 agents de la police cantonale et 2 agents de la police municipale ont été mobilisés. 611 passages ont été enregistrés, 13 infractions constatées et 5 véhicules interceptés.

Un contrôle de circulation a eu lieu le 15 novembre à 7h45. Lors de cette mission, 3 recommandations ont été effectuées, ainsi que 1 contravention pour perte de maîtrise de véhicule, 1 fiche technique et 6 amendes d'ordre.

Un contrôle de sécurité a eu lieu le 24 novembre à 17h00 à la place des Aviateurs. Deux individus ont été contrôlés, desquels émanait une forte odeur de stupéfiant. Après fouille des effets personnels de l'un des intéressés, un total de 20,89 gr de résine cannabique a pu être saisi.

Un contrôle a été effectué avec les gardes-frontière le 9 novembre, avec 4 gardes-frontière en civil et 10 en uniforme ainsi que 4 agents de la police municipale en uniforme, sur 3 lieux :

- Contrôle routier à la route de St-Julien, à la hauteur du chemin des Mattines, direction Perly : 14 véhicules contrôlés, 2 contraventions
- Contrôle de sécurité à la place des Aviateurs : plusieurs contrôles, pas de stupéfiants ni de deal (temps pluvieux)
- Contrôle des personnes provenant des bus s'arrêtant à l'arrêt de la place des Aviateurs, avec un chien « stup » dans le bus : 1 jeune homme avec quelques grammes de marijuana dans ses vêtements.

6 cambriolages ont été signalés en novembre, ce qui porte le total à 44 pour 2022, contre 38 à la même époque en 2021.

3.26 Cherpines

Mme Monbaron signale qu'une séance publique d'information s'est déroulée le 29 novembre dernier à l'aula de Stittelmann. Près de 500 personnes ont pu assister à la présentation de l'évolution du quartier des Cherpines et au zoom effectué sur l'avancée de la partie Rolliet en présence des Conseils administratifs des deux communes de Plan-les-Ouates et Confignon ainsi que des Conseillers d'Etat MM Hodgers et Dal Busco. Au cours de cette soirée, le nombreux public a pu s'informer de l'avancée du projet et poser toutes les questions nécessaires à sa bonne compréhension. Hormis quelques associations dont l'opposition est attendue sur la partie confignonnaise du quartier, une grande majorité de personne a pu commencer à se projeter dans le quartier grâce également aux outils de communication mis en place (casque de réalité virtuelle, maquette, table tactile...). Des permanences ont été organisées durant les deux dernières

semaines et ont permis d'accueillir près de 300 personnes, très curieuses de découvrir le nouveau quartier et les services qu'il proposera. Un public varié s'y est retrouvé : associations locales, politiques, riverains, enseignants des écoles voisines, personnes désireuses de trouver un logement... La Commune se réjouit de ces discussions productives et fera en sorte de renouveler l'expérience avec un intervalle plus rapide à l'avenir.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f)

a) Sports du 17 novembre

Mme Dubois donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

b) Conjointe Sociale et enfance et Aménagement et nouveaux quartiers du 24 novembre

Mme Rüegger donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

c) Sécurité du 28 novembre

Mme Rüegger donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

d) Aménagement et nouveaux quartiers du 5 décembre

Mme Rüegger donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

e) Finances du 8 décembre

M. Reversy donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

f) Environnement et infrastructures du 12 décembre

M. Rochetin donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 84-2022 R : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates.

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 84-2022 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 18 octobre 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 14 novembre 2022, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Sécurité, qui a émis un préavis favorable dans sa séance du 28 novembre 2002 et en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 8 décembre 2022.

En l'absence d'intervention, le **Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 84-2022 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

b) **D 86-2022 R : Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce aux Sciers à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 86-2022 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 15 novembre 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis un avis favorable dans sa séance du 12 décembre 2022, et en commission Finances qui, dans sa séance du 8 décembre 2022, a également préavisé favorablement à l'unanimité.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 86-2022 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 87-2022 R : Crédit d'engagement de 390 000 F en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 87-2022 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 15 novembre 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis un avis favorable dans sa séance du 12 décembre 2022, et en commission Finances qui, dans sa séance du 8 décembre 2022, a également préavisé favorablement à l'unanimité.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 87-2022 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 88-2022 R : Crédit d'engagement de 70 000 pour les études de l'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers » à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 88-2022 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 15 novembre 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis un avis favorable dans sa séance du 12 décembre 2022, ainsi qu'en commission Aménagement et nouveaux quartiers, qui a émis un avis favorable dans sa séance du 5 décembre 2022, et en commission Finances qui, dans sa séance du 8 décembre 2022, a également préavisé favorablement à l'unanimité.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet le renvoi en commissions de cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission de ce projet de délibération D 88-2022 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 89-2022 R : Crédit d'engagement de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 89-2022 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 15 novembre 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis un avis favorable dans sa séance du 12 décembre 2022, et en commission Finances qui, dans sa séance du 8 décembre 2022, a également préavisé favorablement à l'unanimité.

M. Rodriguez signale que la commission Environnement et infrastructure a également discuté de la récupération de l'eau afin de rendre le bâtiment efficient et vertueux. Les différentes solutions techniques seront étudiées, mais la mise en place pourrait se révéler compliquée.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission de ce projet de délibération D 89-2022 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.</p>

f) **D 90-2022 P : Crédit d'engagement de 2 600 000 F pour la réalisation d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 90-2022 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que le Conseil municipal a déjà voté en 2020 une étude pour la réalisation de cette route d'accès, à la suite de l'abandon du projet L1-L2 par le Grand Conseil. Un courrier avait été adressé au Canton pour rappeler les conséquences de cet abandon pour les Sciers, étant donné que c'était le seul accès à ce quartier. Le Canton a répondu qu'il fallait en effet trouver des solutions. La Commune a dès lors étudié différentes variantes, avec l'aide des services du Canton concernés (office cantonal des transports, office cantonal du génie civil, office cantonal d'urbanisme, notamment). Différentes variantes ont été soumises au Conseil d'Etat ainsi qu'à la délégation du Conseil d'Etat pour les transports et l'aménagement. L'idée première était de créer une connexion directe sur le giratoire de la Milice. Cependant, ce giratoire est du domaine de l'office fédéral des routes et constitue une sortie d'autoroute. Cette solution s'est donc révélée impossible à réaliser. La connexion doit se faire sur le chemin du Sapay en utilisant la piste de chantier qui avait été créée pour l'ensemble de la réalisation du quartier. Une demande d'autorisation de construire a été déposée et des négociations ont eu lieu avec les différents offices cantonaux ainsi qu'avec la police cantonale, qui a un bâtiment au chemin du Sapay. La Commune a obtenu le feu vert pour la réalisation de cette route. La vitesse sera limitée à 30 km/h mais il ne s'agira pas d'une zone 30 km/h et la route ne sera donc pas équipée des aménagements spécifiques à ce type de zone. La continuité sera assurée avec le chemin de l'Essartage. Un bassin de rétention sera aménagé près de la jonction avec le chemin du Sapay. La cohérence sera assurée avec la future passerelle qui enjambera l'autoroute. Une note d'impact a dû être établie par rapport aux bâtiments au nord du quartier. Il s'est avéré que c'est l'autoroute qui pose le plus de problèmes, et aucun problème n'est à signaler de ce point de vue pour la nouvelle route. Le montant total de la délibération est de CHF 2'600'000.-, et le fond intercommunal d'équipement prend en charge 75% du coût de l'ouvrage jusqu'à concurrence de CHF 525.-/m² construits. La route sera équipée de 2 bandes cyclables, 2 trottoirs et d'éclairage public. Cette voie est actuellement utilisée pour

le chantier de la coopérative de la Bistoquette et la réalisation démarrera en mai 2023 pour se terminer en fin d'année 2023.

Le Président précise que le Bureau préconise de renvoyer cette délibération en commission Environnement et infrastructure ainsi qu'en commission Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi de cette délibération en commissions Environnement et infrastructure et Finances au vote du Conseil municipal

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Environnement et infrastructure et Finances de la délibération D 90-2022 P par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

g) D 91-2022 P : Crédit d'engagement cadre complémentaire de 400 000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025.

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 91-2022 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que la Commune octroie déjà des subventions depuis 2014. A cet effet, le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement cadre de CHF 400'000.- en juin 2021, pour toute la durée de la législature, soit de 2020 à 2025. La situation géopolitique que nous connaissons depuis une année a provoqué une explosion des demandes, par exemple pour l'installation de pompes à chaleur. En novembre, 71 demandes avaient été enregistrées, ce qui représente un montant de CHF 159'000.- ; les autres demandes concernent des réparations, et les 35 demandes pour l'installation de cellules photovoltaïques représentent CHF 138'000.-. Les montants actuellement engagés se montent à CHF 216'000.-, auxquels il faut ajouter environ CHF 200'000.-, pour 2022. Nous avons dès lors dépassé CHF 400'000.- ; une simulation a été faite sur les années restantes, et il en ressort qu'un complément de CHF 400'000.- est nécessaire jusqu'à la fin de la législature. Le Conseil municipal a voté une motion lors de sa dernière séance qui demandait également de pouvoir subventionner toutes les installations qui nécessitent un changement (installations antérieures à 2002). Ce point sera ajouté au règlement qui accompagne les aides pour les subventions pour les économies d'énergie et ces demandes seront intégrées dans le crédit demandé ce soir.

Le Président précise que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 91-2022 P par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motion

- a) **M 30-2022 R : Inciter et favoriser la mobilité en transports publics sur le long terme, notamment en soutenant l'abonnement des jeunes pour leur faire prendre de bonnes habitudes de transport.**

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette motion (annexe 8) le 15 novembre 2022. Elle a été renvoyée en commissions Sociale et enfance, qui a émis dans sa séance du 24 novembre 2022 un préavis favorable à l'unanimité, Environnement et infrastructure qui a émis dans sa séance du 12 décembre 2022 un préavis favorable avec 7 oui et 2 abstentions, sous réserve des amendements proposés, ainsi que Finances, qui a émis dans sa séance du 8 décembre un préavis favorable avec 7 oui et 1 abstention, sous réserve des amendements proposés. Les amendements figurent au dos de la délibération.

Le Président soumet les amendements au vote du Conseil municipal.

Les amendements sont acceptés à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

M. Rochetin demande que les cosignataires de la motion soient précisés.

M. Favre souhaite que 5 personnes sur 6 du PLR soient mentionnées comme cosignataires, donc excepté M. Epenoy.

Le Président prend note que les membres des Verts Libéraux sont également cosignataires, ainsi que ceux du MCG.

M. Favre relève que cette motion a été très discutée dans les commissions avec des avis divergents, et il se réjouit qu'une bonne solution ait été trouvée dans un esprit de collégialité.

M. Tinguely rejoint les propos de M. Favre, et se réjouit de la solution consensuelle qui a été trouvée. Il remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur cette motion, dont le champ a été élargi.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette motion amendée au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la motion M 30-2022 R, ainsi amendée, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

7. QUESTIONS

7.1 **Illuminations de Noël**

Mme Rüegger signale avoir été approchée par plusieurs habitants de la commune qui s'étonnent du développement des illuminations de Noël, alors que les habitants, entreprises et collectivités publiques sont invitées à réduire leur consommation électrique. Notre commune ne devrait-elle pas montrer l'exemple ? De plus, le montant investi pour ces illuminations, de CHF 90'000.-,

laisse songeur. Vu le nombre croissant de personnes dans le besoin, la question se pose si on n'aurait pas pu en faire un meilleur usage.

M. Magnin répond que les illuminations sont une volonté à la fois du Conseil administratif et des commissions. Les horaires ont été réduits dans le cadre des économies d'énergie. La réduction en termes d'énergie est presque de moitié. Les illuminations sont les mêmes que l'année dernière et elles avaient très appréciées en 2021, sauf pour la route de St-Julien, où le choix a été fait de rester dans un esprit festif de Noël et de ne pas renoncer totalement aux illuminations. La consommation est estimée à 840 kWh cette année, ce qui est incomparable à n'importe quel chauffage dans n'importe quelle maison. Nous avons une quinzaine de bâtiments communaux qui consomment plus de 100'000 kWh en temps normal. Nous essayons aussi de réduire ces postes. 840 kWh correspondent à 840 lessives.

Mme Monbaron précise que les illuminations supplémentaires de la route de St-Julien sont la volonté du Conseil administratif dans sa majorité, dont elle ne fait pas partie.

7.2 Places 2-roues dans la ZIPLO

M. Rochetin demande à M. Rodriguez s'il serait possible de prévoir des places pour les 2-roues dans la ZIPLO. Il est en effet impossible de garer un 2-roues.

M. Rodriguez répond que c'est en effet possible. Un travail est prévu au sein du Conseil administratif pour l'ensemble du stationnement, en rapport aussi avec l'arrivée du tram. Les 2-roues font partie de cette étude.

7.3 Intervention de la Protection civile pour le déneigement

M. Rochetin demande à Mme Monbaron si la protection civile pourrait intervenir dans les cas de fortes intempéries comme ces derniers jours.

Mme Monbaron répond que la Commune peut engager la protection civile si elle le souhaite. Au niveau du canton, la protection civile est rarement engagée. Les pompiers sont mis sur pied en premier en cas de coupures d'électricité ou d'eau, et la protection civile n'est engagée qu'en deuxième recours. La question peut cependant être discutée pour notre commune, avec le service des Espaces verts, en charge du déneigement.

M. Reversy ajoute que la protection civile est équipée pour intervenir, il suffit de l'alarmer via le Conseil administratif, les pompiers, les voiries communale et cantonale ou le SIS. Malheureusement, la protection civile n'est pas souvent alarmée, même quand il s'agit de ses propres prérogatives, décrites par la loi fédérale. On alarme souvent les pompiers, même quand ce n'est pas de leur ressort.

7.4 Illuminations de la route de St-Julien

M. Brunschweiler relaie une question qui lui a été transmise par deux habitants de la route de St-Julien. Ces derniers félicitent le Conseil administratif pour avoir enfin installé des illuminations sur cette route mais regrettent que ces dernières ne couvrent pas le début de la route, où ils habitent. Ils demandent si ces illuminations pourront être étendues à l'avenir.

M. Magnin répond que tout est possible. Il rappelle que le projet initial était beaucoup plus large et couvrait la route du début à la fin de la commune, avec des portiques. C'est une question de moyens. Le projet sera retravaillé.

7.5 Horloge de la vieille école

M. Tinguely a constaté que l'horloge de la vieille école est encore à l'heure d'été. Il demande si c'est un oubli, ou si l'horloge a un problème.

M. Rodriguez répond qu'il se renseignera savoir ce qui se passe.

7.6 Illuminations de Noël

Mme Saas revient sur les illuminations et demande s'il serait possible, l'année prochaine, de déplacer d'un mètre en direction de la Migros celle située à la sortie du chemin de la Mère-Voie.

M. Magnin répond par l'affirmative.

7.7 Miroir du carrefour route des Chevaliers-de-Maltes / route de St-Julien

M. Ducrest demande s'il y a du nouveau concernant la possibilité d'installer un miroir à ce carrefour.

M. Rodriguez répond qu'une discussion est toujours en cours avec l'office cantonal des transports, qui estime qu'un miroir faciliterait davantage la sortie des véhicules sur la route de St-Julien sans qu'ils marquent un stop au niveau du trottoir. Cette question sera revue lors des prochains travaux prévus sur la route de St-Julien.

7.8 Feuilles mortes à la route de Bardonnex

M. Ducrest rappelle que le service de la voirie avait enlevé les feuilles mortes sur la route de Bardonnex (partie cyclistes) l'année dernière, alors qu'elle n'était pas tenue à le faire. Il demande si une solution plus pérenne pourrait être trouvée, peut-être avec les propriétaires, pour éviter des situations dangereuses.

M. Rodriguez répond qu'il a été décidé, en effet, de contacter les propriétaires pour qu'ils fassent le nécessaire.

7.9 Fibre optique

M. Ducrest demande un point de situation sur la fibre optique.

M. Rodriguez répond qu'une personne de Swisscom était venue informer la commune de l'avancement des travaux. Ils ont un problème avec leur technologie ; la COMCO dénoncé tout le déploiement qu'ils avaient prévu, qui ne serait pas dans les normes.

8. DIVERS

8.1 Démission de M. Ducrest

M. Torri adresse ces quelques mots à M. Ducrest, qui a annoncé sa démission du Conseil municipal pour la fin de l'année :

« Je tiens particulièrement à souligner l'excellence de tes interventions au Municipal, et en particulier le sérieux de tes propositions au sein de la commission Sécurité, au vu de tes compétences bien sûr. Comme tu le soulignes dans ta lettre, il n'est pas tous les jours facile de conjuguer vie privée, vie professionnelle et nos engagements politiques. Tu mets aussi dans ta missive en exergue certaines valeurs, que je partage à 100% avec toi. Nous avons eu du reste l'occasion d'échanger, en privé, l'échelle de ces valeurs, qui peut parfois s'accorder difficilement à nos choix de politique milicienne. Je veux terminer ces quelques lignes ce soir en te disant plutôt au revoir, gardant, qui sait, l'espoir d'un retour futur. Nous quittons un collègue, je perds un ami de chemin, un voisin de chemin. »

Mme Saas a également un message à son intention :

« Cher Jeremy, tu as décidé de démissionner de cet hémicycle pour, je te cite, « garder ton temps libre pour ta cellule familiale ». Etant jeune papa, c'est tout à fait à ton honneur. Heureusement

pour nous, tu as choisi de rester un membre actif de notre parti, tu es donc bien évidemment invité à participer à nos caucus. Ce soir, je tiens à te remercier de ta collaboration durant ces 2 dernières années de législature. Tu as amené à notre groupe une touche de jeunesse, une touche d'énergie fraîche. J'ai un remerciement particulier à te faire pour la mise en œuvre de notre page internet, car j'avoue que sans ton impulsion, ce projet n'aurait sûrement pas vu le jour. Je te souhaite tout le meilleur pour la suite de tes aventures tant au niveau professionnel que familial, et te donne rendez-vous, ou pas, le 31 janvier prochain, à 19h30. »

M. Rochetin ajoute que son groupe se joint à ces messages de félicitation. Il a eu l'occasion d'apprécier le sérieux de ses propos dans la commission Sports notamment. Il tient à le féliciter pour le travail accompli et lui souhaite le meilleur pour la suite.

M. Favre le félicite, au nom du PLR. Il est vrai que ce MCG qui arrivait dans notre hémicycle a fait peur à certains, à tort.

M. Rodriguez remercie M. Ducrest, au nom du Conseil administratif, avec ces mots :

« Tu es arrivé en 2020 et il y a eu beaucoup de changements depuis : un enfant, une moustache... Avec ton petit calepin, tu as toujours été dans les rues de la commune te poster proche de certains carrefours pour regarder comment fonctionnait la circulation pendant une demi-heure, le matin, en allant au travail, et ainsi vérifier et venir poser les questions justes. Le Conseil administratif tient à saluer l'engagement et le sérieux dont tu as fait preuve pendant ces deux années, tant en préparation du Conseil municipal que dans les commissions. Nous te devons une motion sur la fibre optique, le miroir du carrefour et la question de la pollution lumineuse. Nous sommes fiers d'avoir vu un Conseil municipal qui s'engageait pleinement. Tu nous quittes pour avoir plus de temps pour ta cellule familiale. Je suis convaincu que nous te croiserons dans les rues, quand tu promèneras ton enfant, et que tu nous poseras des questions aussi pertinentes que lorsque tu étais dans cet hémicycle. Qui sait, peut-être reviendras-tu lors d'une prochaine législature, et que ton rêve se réalisera, à savoir, la route de St-Julien enterrée, et un espace public en surface digne de ce nom. »

M. Rodriguez remet à M. Ducrest un présent, au nom du Conseil administratif, sous les applaudissements de l'assemblée.

M. Ducrest remercie tout le monde de ces chaleureux messages et pour le travail, l'énergie et l'engagement de tous pour la commune. Il gardera le meilleur souvenir de son expérience dans cet hémicycle.

Le Président comprend tout à fait les motivations de M. Ducrest et le remercie pour son travail effectué.

8.2 Bonne ambiance ce soir

M. Magnin félicite les personnes qui se sont déguisées ce soir, c'est toujours sympathique. Il en profite pour souhaiter un joyeux anniversaire à Mme Ferri, et souligne en plaisantant que son déguisement en lutin lui va particulièrement bien.

8.3 Musique

M. Favre signale que les Musicales de Compesières se sont magnifiquement déroulées le week-end dernier, et 2 Conseillers municipaux présents en l'église de Compesières. Tout était parfait et la subvention communale a été très bien utilisée.

M. Favre ajoute que la Musique municipale donnera un concert le 21 décembre à la salle communale à 21h ; il déplore cet horaire un peu tardif.

M. Favre signale encore que le directeur de la Musique municipale, M. Ivo Panetta, en fonction depuis 2002, quittera ses fonctions l'été prochain.

8.4 Noël de la commune

Le Président rappelle qu'il convient de répondre pour le Noël de la commune avant le 19 décembre pour le service du vin chaud et du thé chaud.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21h30 et donne la parole au public.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant

Fin de la séance

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion à 21h30 et souhaite une bonne soirée à tous.

La Secrétaire
Nathalie RUEGGER

Le Président
Sylvain DUPRAZ

Liste des annexes

RAPPORTS :

Annexe a : Sports du 17 novembre

Annexe b : Conjointe Sociale et enfance et Aménagement et nouveaux quartiers du 24 novembre

Annexe c : Sécurité du 28 novembre

Annexe d : Aménagement et nouveaux quartiers du 5 décembre

Annexe e : Finances du 8 décembre

Annexe f : Environnement et infrastructures du 12 décembre

Annexe 1

D 84-2022 R : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates.

Annexe 2

D 86-2022 R : Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce aux Sciers à Plan-les-Ouates.

Annexe 3

D 87-2022 R : Crédit d'engagement de 390 000 F en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates.

Annexe 4

D 88-2022 R : Crédit d'engagement de 70 000 F pour les études de l'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers » à Plan-les-Ouates.

Annexe 5

D 89-2022 R : Crédit d'engagement de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates.

Annexe 6

D 90-2022 P : Crédit d'engagement de 2 600 000 F pour la réalisation d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates.

Annexe 7

D 91-2022 P : Crédit d'engagement cadre complémentaire de 400 000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020- 2025.

Annexe 8

M 30-2022 R : Inciter et favoriser la mobilité en transports publics sur le long terme, notamment en soutenant l'abonnement des jeunes pour leur faire prendre de bonnes habitudes de transport.

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 13 décembre 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 17 novembre 2022 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Audition du Lancy-PLO Basket

Suite à la demande d'augmentation de la subvention 2023, la Présidente du Lancy-PLO basket est venue présenter les objectifs de développement à court et moyen terme du club, expliquant ainsi les nouveaux besoins. Elle a notamment montré l'augmentation du nombre d'équipes pour les quatre prochaines années, en renforçant tout d'abord les mouvements juniors, avec comme objectif final d'amener une équipe féminine en ligue nationale A et une équipe masculine en première ligue nationale.

La commission confirme la ligne budgétaire d'augmentation par 7 oui et 1 abstention.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 18 novembre 2022

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 13 décembre 2022

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle du Conseil municipal

Date et heure : séance du jeudi 24 novembre 2022 / 20h00

Motion M 30-2022 : Inciter et favoriser la mobilité en transports publics sur le long terme, notamment en soutenant l'abonnement des jeunes pour leur faire prendre de bonnes habitudes transport

Après la présentation de la motion et les divers échanges entre les commissaires, celle-ci est préavisée favorablement à l'unanimité.

Communications du Conseil administratif :

En l'absence de M. Magnin, Mme Berthod-Hutin nous présente le Forum des Métiers.

Le projet (On Stage : les métiers en scène), a pour but de valoriser les métiers de demain.

600 jeunes sont concernés par le projet, soit 4 établissements scolaires, 20 entreprises et 86 ateliers prévus pour la découverte des métiers, parfois encore mal connus du grand public.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**

Novembre 2022

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 13 décembre 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu : **Mairie – salle des commissions**
Date et heure : lundi 28 novembre à 20h

1. Délibération D 84-2022 : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates

Notre magistrat, Monsieur Rodriguez, nous présente les enjeux de cette étude. Il s'agit de limiter le trafic de transit qui percole dans certains quartiers. Monsieur Rodriguez nous explique que l'étude aura lieu sur deux temporalités : le trafic de transit actuel et le trafic de transit projeté à terme. L'élaboration de mesures spécifiques se fera sur 7 secteurs de notre commune. Les résultats de cette étude reviendront ensuite aux diverses commissions concernées.

Monsieur Rodriguez répond aux questions qui s'ensuivent concernant notamment le comptage du trafic, la somme de crédit engagée, la mobilité douce, le délai d'application, les lieux d'installation des tuyaux de comptage, la requalification de la Route de Saint-Julien

La commission préavise favorablement et à l'unanimité la délibération D 84-2022.

2. Divers

Monsieur Jérémy Ducrest a participé à sa dernière commission Sécurité.

La rapporteuse : Anita De Mitri, le 28 novembre 2022

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 13 décembre 2022

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS**

Date et heure : Lundi 5 décembre 2022 à 20h00
Lieu : Mairie – Salle des Commissions

1. Délibération D 88-2022 : Crédit d'engagement de 70 000 Fr pour les études de l'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers » à Plan-les-Ouates.

Une présentation de M. Gaillard très précises est faite à la commission, toutes les questions des commissaires ont trouvé une réponse.

La commission préavise favorablement la délibération D 88-2022 à l'unanimité.

2. Présentation du plan de la seconde étape de réalisation du tramway entre la ZIPLO et la gare de St-Julien en Genevois.

Une petite présentation de la suite du tram coté Perly est faite.

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 5 décembre 2022

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 13 décembre 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 8 décembre – 20h00

1. Délibération D 84-2022 : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates

Monsieur le Maire donne des explications. Toutes les informations utiles ayant été données, la Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

2. Délibération D 86-2022 : Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce aux Sciers à Plan-les-Ouates

Monsieur le Maire fait une présentation du concours d'architecture prévu et précise que la délibération passera en Commission Environnement et Infrastructures lundi prochain (12 décembre). Un débat s'ensuit.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

3. Délibération D 87-2022 : Crédit d'engagement de 390 000 F en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates

Monsieur le Maire donne des compléments. Un débat fourni s'ensuit.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

4. Délibération D 88-2022 : Crédit d'engagement de 70 000 pour les études de l'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers » à Plan-les-Ouates

Monsieur le Maire donne des compléments d'information.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

5. Délibération D 89-2022 : Crédit d'engagement de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

Monsieur le Maire donne des compléments d'information.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

6. Motion M 30-2022 : Inciter et favoriser la mobilité en transports publics sur le long terme, notamment en soutenant l'abonnement des jeunes pour leur faire prendre de bonnes habitudes de transport.

Monsieur le Maire donne des informations sur l'impact financier pour la commune. La Commission Sociale et enfance a préavisé favorablement et à l'unanimité la motion. Un long débat entre commissaires s'ensuit.

Les commissaires proposent les cinq amendements suivants :

- 1) Modifier le titre en : « Promotion de la mobilité en transports publics »
- 2) Regrouper les demandes 1, 2 et 3 et reformuler en « De proposer à tous les habitants de la commune un abonnement UNIRESO annuel avec une subvention de 300 F »
- 3) Remplacer le demande 5 par « Cette mesure est en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024. »
- 4) Remplacer le demande 6 par « La commune dressera un bilan à l'automne 2024 afin de statuer sur la poursuite de ces subventions à la mobilité. »
- 5) Ajouter un demande 7 : « Cette incitation et promotion sera accompagnée par une campagne d'information active de la commune auprès de ces habitants. »

La Commission préavisé favorablement les cinq amendements avec 7 oui 1 abstention.

La Commission préavisé favorablement la motion amendée avec 7 oui 1 abstention.

7. Communications du Conseil administratif

Monsieur le Maire a reçu un courrier du FIDU annonçant le montant à recevoir en 2022 de 4'130'000 F pour les 590 logements créés en 2021. Le CA doit décider de l'affectation dudit montant. Ce montant a été apporté par la création des Sciers, il serait donc logique de l'affecter au quartier.

8. Divers

Les commissaires pensent qu'il serait plus favorable que la commission Finances soit la dernière avant le municipal.

Christophe REVERSY, rapporteur

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 12 décembre 2022 à 20h00

1. Délibération D 86-2022 : Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce aux Sciers à Plan-les-Ouates

Le conseiller administratif donne des explications et répond aux quelques questions des commissaires.

La délibération est préavisée favorablement et à l'unanimité.

2. Délibération D 87-2022 : Crédit d'engagement de 390 000 F en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates

Une présentation claire du projet est faite par le magistrat. De brefs échanges ont lieu autour de l'utilisation des vélos de cette rampe sans considérer opportun de vouloir complexifier l'ouvrage pour cette problématique pas forcément avérée.

Un préavis favorable et à l'unanimité est voté par les commissaires.

3. Délibération D 88-2022 : Crédit d'engagement de 70 000 pour les études de l'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers » à Plan-les-Ouates

Des explications détaillées sont fournies par le magistrat.

Un préavis favorable et à l'unanimité est voté par les commissaires.

4. Délibération D 89-2022 : Crédit d'engagement de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif décrit l'ensemble du projet de rénovation et de transition énergétique avec la mise en place notamment de pompe à chaleur et de panneaux photovoltaïques. Un local à poussettes est prévu.

Un préavis favorable et à l'unanimité est voté par les commissaires.

5. Motion M 30-2022 : Inciter et favoriser la mobilité en transports publics sur le long terme, notamment en soutenant l'abonnement des jeunes pour leur faire prendre de bonnes habitudes de transport

Les commissaires acceptent les cinq amendements proposés par la commission des Finances, à savoir:

- Modifier le titre en : « Promotion de la mobilité en transports publics »
- Regrouper les demandes 1, 2 et 3 et reformuler en « De proposer à tous les habitants de la commune un abonnement UNIRESO annuel avec une subvention de 300 F »
- Remplacer le demande 5 par « Cette mesure est en vigueur dès le 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024. »
- Remplacer le demande 6 par « La commune dressera un bilan à l'automne 2024 afin de statuer sur la poursuite de ces subventions à la mobilité. »
- Ajouter une demande 7. : « Cette incitation et promotion sera accompagnée par une campagne d'information active de la commune auprès de ces habitants. »

La motion est préavisée favorablement par 7 oui et 2 abstentions.

6. Communications du conseiller administratif

Comme à son habitude, le magistrat informe des avancées des projets en cours des services.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
12 décembre 2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 84-2022**
Séance du 13 décembre 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates

Vu l'objectif thématique du programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif de la Commune de Plan-les-Ouates « Réduire le trafic de transit (et de ses nuisances bruit, CO2, pollution) »,

vu les doléances reçues par les autorités communales et les services communaux relatives aux charges de trafic sur le réseau de quartier, émanant d'habitants de la Commune et d'associations d'habitants de la Commune,

vu la constitution d'associations d'habitants dans le but de thématiser la problématique du trafic de transit dans le réseau de quartier et de relayer les doléances y relatives auprès des autorités communales et cantonales,

vu le développement urbain du quartier des Cherpines, qui générera du trafic motorisé sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la réalisation du tram Genève – Saint-Julien-en-Genevois et de ses mesures d'accompagnement, qui modifieront en partie le schéma de circulation sur et aux abords de la route de Base,

vu le projet de requalification de la route de Saint-Julien, dont les impacts sur le réseau de quartier communal doivent être évalués,

vu l'étude en cours relative au concept de mobilité multimodal à l'échelle de Genève-Sud, dont les impacts des mesures préconisées sur le réseau de quartier communal doivent être évalués,

vu l'exposé des motifs EM 84-2022, d'octobre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser une étude pour la limitation du trafic de transit dans le réseau de quartier à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 55 000 F, destiné à réaliser cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 55 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/MC/bg#128'743 SF-PL / 13.12.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 86-2022**
Séance du 13 décembre 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 390 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce aux Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le projet d'agglomération N°4 du Grand-Genève et notamment la fiche 40-14 relative à la réalisation de la passerelle des Sciers ;

vu le Plan Directeur Communal en vigueur et notamment l'image directrice des cheminements pour piétons, celle des itinéraires pour vélos et la fiche de mesures N°18 ;

vu le nouveau Plan Directeur Communal en cours d'approbation et notamment les fiches M2, S6 et U1 ;

vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment sa fiche de mesure N°01;

Vu le Plan Directeur de Quartier « La Chapelle-Les Sciers » N° 29298D-529-543, adopté par le Conseil d'Etat le 27 juin 2007 ;

vu le Plan Localisé de Quartier en force « Les Sciers » N° 29'783, adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 ;

vu le Plan Localisé de Quartier en force « La Milice » N° 28'790, adopté par le Conseil d'Etat le 26 mai 1999 ;

vu la nécessité de connecter le quartier des Sciers au reste de la commune par des aménagements de mobilité douce ;

vu l'appel d'offres sur invitation effectué en mai 2022 pour choisir un AMO, organisateur du concours et l'adjudication au bureau Techdata pour un montant de 68'160 F TTC,

vu l'estimation du montant de la procédure globale du concours par le bureau Techdata,

vu l'exposé des motifs EM 86-2022, de novembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

5. De lancer un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce au-dessus de l'autoroute, entre le quartier des Sciens et le centre de la Commune via le quartier de la Milice,
6. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 390 000 F, destiné à couvrir les dépenses d'organisation du concours.
7. De comptabiliser la dépense brute prévue de 390 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
8. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présentée ultérieurement. Au cas où ce concours ne serait pas suivi d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats.

SCA/ED/bg#128'068– SF/PL – 13.12.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 87-2022**
 Séance du 13 décembre 2022.

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 390 000 F en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Localisé de Quartier (PLQ) Les Sciers voté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu le Plan d'Aménagement Paysager (PAP) et son concept général dessiné par le bureau La Touche Verte en 2015-2016,

vu la délibération D 61-2016, votée par le Conseil municipal le 13 décembre 2016, qui a permis l'organisation du concours de paysagiste et la désignation du bureau In Situ comme lauréat en mars 2017,

vu la délibération D 179-2019, votée le 12 novembre 2019, relative à la réalisation de la coulée verte (étape 1) ainsi que plusieurs aménagements paysagers du quartier des Sciers, dont le bassin de rétention des eaux pluviales,

vu les plaintes des habitants en lien avec les risques de chute et les accidents survenus lors de l'hiver 2021-22 sur le cheminement existant dont la pente est d'environ 16% et la nécessité de le modifier pour dissuader les cyclistes de l'emprunter, même si l'accès leur est interdit par signalisation officielle,

vu le projet mené à la demande de la Commune par le bureau d'architectes-paysagistes In Situ pour la réalisation d'une rampe douce en lacets plus adaptée à la topographie existante et son devis général,

vu l'autorisation de construire complémentaire à la DD 112'162 déposée à l'OAC le 14 septembre 2022 en vue de la réalisation dudit projet,

vu l'exposé des motifs EM 87-2022, de novembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

9. De réaliser les travaux en vue de la modification du cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce « en lacets » reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée verte à Plan-les-Ouates.
10. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 390 000 F, y compris les études, destiné à la modification du cheminement existant et la réalisation de la rampe en lacets entre le quartier des Sciers et le bassin de rétention,
11. De prendre acte qu'une subvention de 107 625 F sera demandée au Fond intercommunal d'Équipement.
12. De comptabiliser les dépenses de 390 000F et les recettes estimées de 107 625 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
13. D'amortir la dépense nette de 282 375 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA/LP/phz/bg#129'750 - SF/PL – 13.12.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 88-2022**
Séance du 13 décembre 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 70 000 F pour les études de l'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ « Les Sciers » à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu le plan d'aménagement paysager (PAP) établi par le bureau « La Touche Verte » en 2016 et déposé avec les autorisations de construire du quartier,

vu la réalisation du concours paysagiste début 2017 et la décision du jury du 31 mars 2017 retenant le bureau de paysagistes In Situ,

vu la signature le 16 juin 2022 de l'acte d'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) entre la Commune de Plan-les-Ouates et la coopérative d'habitations La Bistoquette,

vu l'autorisation de construire DD 114'020, délivrée le 23 juin 2022, portant sur la réalisation des immeubles B, C et D de ladite coopérative,

vu la modification des aménagements paysagers sur le périmètre des immeubles B, C et D au regard des évolutions des aménagements du quartier et du projet de la coopérative d'habitation La Bistoquette,

vu la convention de mutualisation des frais de réalisation du quartier entre les différents propriétaires et promoteurs du quartier des Sciers, signée le 1^{er} novembre 2018, qui indique notamment la prise en charge de la plaque urbaine par la Commune sur son futur domaine public et la prise en charge des montants dépassant les 150.-/m2 sur la partie de la plaque urbaine sous domaine privé,

vu la proposition de contrat du bureau In Situ datant de mars 2022 et comprenant la répartition du coût des études d'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics de la seconde étape de réalisation des Sciers, ainsi que la répartition des coûts entre la coopérative de La Bistoquette et la Commune,

vu l'exposé des motifs EM 88-2022, de novembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

14. D'accepter le crédit d'engagement pour les études d'aménagement de la plaque urbaine et des espaces publics dans la seconde étape de réalisation (immeubles B, C et D) du PLQ Les Sciers.
15. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 70 000 F destiné à couvrir les coûts de ces études.
16. De comptabiliser la dépense brute prévue de 70 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
17. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où ces études ne seraient pas suivies d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SCA/YG/bg#129'592 - SF/PL – 13.12.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 89-2022**
 Séance du 13 décembre 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

Vu les délibérations D 11-1999 et D 50-2001 votées respectivement en décembre 1999 et juin 2001 pour un total de 7 386 000 F relatives aux études et à la construction du Centre de la petite enfance (étapes 1 et 2) situé en bas de la Butte à Plan-les-Ouates,

vu les crédits d'engagements D 103A-2006 voté en avril 2006 et D 121-2015 voté en avril 2015 pour améliorer le confort d'usage des locaux et entretenir les façades,

vu les demandes de la direction de la crèche Le Serpentin pour apporter des améliorations fonctionnelles au bâtiment par l'ajout d'un bureau administratif et d'un local poussettes,

vu la motion M 03-2012 pour la réalisation de bâtiments communaux énergétiquement auto-suffisants,

vu le besoin exprimé par les usagers de la crèche, personnel et enfants, de créer des zones ombragées aux abords du bâtiment afin d'exercer une activité normale à l'intérieur comme à l'extérieur, malgré l'addition de périodes caniculaires,

vu les estimations des coûts sur base de devis général effectués par nos mandataires architecte et paysagiste au mois de septembre 2022,

vu l'exposé des motifs EM 89-2022, de novembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

18. D'accepter le crédit d'engagement en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin.
19. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 300 000 F, y compris les études, destiné à la réalisation des améliorations fonctionnelles et énergétiques de la crèche Le Serpentin, dont à déduire les recettes estimées :

- a. Participation de 32 590 F de la confédération
- b. Participation de 10 800 F d'entreprise publique

- 20. De comptabiliser les dépenses de 1 300 000 F et les recettes estimées de 163 390 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
- 21. D'amortir la dépense nette prévue de 1 256 610 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA / LP/bg#130'580 – SF/PL – 13.12.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 89-2022**
 Séance du 13 décembre 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 300 000 F en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin à Plan-les-Ouates

Vu les délibérations D 11-1999 et D 50-2001 votées respectivement en décembre 1999 et juin 2001 pour un total de 7 386 000 F relatives aux études et à la construction du Centre de la petite enfance (étapes 1 et 2) situé en bas de la Butte à Plan-les-Ouates,

vu les crédits d'engagements D 103A-2006 voté en avril 2006 et D 121-2015 voté en avril 2015 pour améliorer le confort d'usage des locaux et entretenir les façades,

vu les demandes de la direction de la crèche Le Serpentin pour apporter des améliorations fonctionnelles au bâtiment par l'ajout d'un bureau administratif et d'un local poussettes,

vu la motion M 03-2012 pour la réalisation de bâtiments communaux énergétiquement auto-suffisants,

vu le besoin exprimé par les usagers de la crèche, personnel et enfants, de créer des zones ombragées aux abords du bâtiment afin d'exercer une activité normale à l'intérieur comme à l'extérieur, malgré l'addition de périodes caniculaires,

vu les estimations des coûts sur base de devis général effectués par nos mandataires architecte et paysagiste au mois de septembre 2022,

vu l'exposé des motifs EM 89-2022, de novembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

22. D'accepter le crédit d'engagement en vue de la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin.

23. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 1 300 000 F, y compris les études, destiné à la réalisation des améliorations fonctionnelles et énergétiques de la crèche Le Serpentin, dont à déduire les recettes estimées :
 - a. Participation de 32 590 F de la confédération
 - b. Participation de 10 800 F d'entreprise publique

24. De comptabiliser les dépenses de 1 300 000 F et les recettes estimées de 163 390 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

25. D'amortir la dépense nette prévue de 1 256 610 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA / LP/bg#130'580 – SF/PL – 13.12.2022



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 91-2022**
 Séance du 13 décembre 2022

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement cadre complémentaire de 400 000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025

Vu le règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates, LC 33 961,

vu les résultats significatifs démontrés par cette démarche de subventionnement,

vu le crédit d'engagement cadre initial de 400 000 F voté par le Conseil municipal en date du 22 juin 2021 au moyen de la délibération D 45-2021,

vu l'utilisation quasi complète du montant du crédit initial au cours des premières années suites aux nombreuses demandes de subvention déjà octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le solde disponible du crédit cadre initial pour les aides financières énergies qui sera insuffisant pour répondre aux futures demandes de subvention d'ici la fin de la législature en 2025,

vu l'exposé des motifs EM 91-2022, de décembre 2022, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

26. D'accepter le crédit d'engagement cadre complémentaire pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025.
27. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement cadre complémentaire de 400 000 F, destiné au programme des subventions énergétiques mis en place par la Commune de Plan-les-Ouates pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.
28. De conditionner le versement des subventions d'investissement aux modalités du règlement LC 33 961.

29. De comptabiliser les subventions liées au crédit d'engagement mentionné sous point 2 dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
30. D'amortir la dépense énoncée au point 2 selon les mêmes modalités définies pour le crédit d'engagement cadre voté le 22 juin 2021.

SCA/NF/VLM/bg #132'723 - SF/PL – 13.12.2022

MOTION**Promotion de la mobilité en transports publics****Considérant :**

- la situation financièrement saine de la commune ;
- l'important excédent aux comptes réalisé par la commune en 2021 ;
- les exercices antérieurs fortement excédentaires également enregistrés ;
- la motion M 28-2009 du PDC « Abonnement UNIRESO TPG à 50% pour les habitant·e·s de PLO âgé·e·s de 15 à 25 ans », malheureusement jamais mise en œuvre par le Conseil administratif de l'époque ;
- la motion M 25-2022 du PDC proposant une allocation de 200.- par habitant·e de la commune, notamment pour apporter un soutien particulier aux familles ;
- la motion M 29-2022 « Coup de pouce aux familles et aux aîné·e·s (favoriser la mobilité en transports publics) » déposée au Conseil municipal le 27 septembre 2022 et qui a été retirée le 15 novembre 2022 en faveur de l'actuelle motion ;
- la volonté d'une majorité du Conseil municipal de faire un geste de redistribution envers les ménages de la commune ;
- la forte inflation subie actuellement par la Suisse, notamment en lien avec la situation géopolitique actuelle ;
- les hausses générales de prix qui impactent négativement le pouvoir d'achat, en particulier celui des familles et des ménages modestes ;
- la baisse lente, mais continue du pouvoir d'achat de la classe moyenne au cours des dernières années ;
- la volonté du Conseil municipal d'apporter un soutien aux personnes faisant le choix des transports publics pour leurs déplacements quotidiens ;
- le fait que les habitudes de mobilité se construisent à l'adolescence, essentiellement avant l'âge de vingt-cinq ans, et restent prégnantes tout au long de la vie ;
- l'engagement de longue date de la ville de Plan-les-Ouates en faveur du développement durable et du bien-être de sa population ;

Sur proposition des Vert·e·s de Plan-les-Ouates

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DEMANDE

par 20 oui (unanimité)

Au Conseil administratif :

- 1) De proposer à tous les habitants de la commune un abonnement UNIRESO annuel avec une subvention de 300 F.
- 2) D'offrir une subvention équivalente aux personnes citées ci-dessus qui préféreraient opter pour un abonnement général CFF (qui inclut UNIRESO).
- 3) Cette mesure est en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024.
- 4) La commune dressera un bilan à l'automne 2024 afin de statuer sur la poursuite de ces subventions à la mobilité.
- 5) Cette incitation et promotion seront accompagnées par une campagne d'information active de la commune auprès de ses habitants.

Dominique Tinguely, François Haas, Barthélémy Von Haller, Pierre Torri, Marco Solari, Christophe Reversy, Glenna Baillon, Nathalie Ruegger, Nicolas Lenoir, Laurent Seydoux, Alexandra Saas, Jérémy Ducrest, Robert Di Giorgio, Philippe Rochetin, Anita De Mitri, Vincent Gillet, Barbara Soulier, Denis Thorimbert, Isabelle Willimann, Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Michel Favre, Romy Ferri Elias.

Exposé des motifs

Plusieurs études ont démontré que les habitudes de mobilité se prenaient à l'adolescence et se fixaient de manière assez forte avant la vingt-cinquième année. Ainsi est-il important de proposer un accès facilité aux transports publics dès l'adolescence.

C'est déjà une pratique courante : nombre d'enfants et surtout d'adolescent-e-s ont un abonnement UNIRESO, ne serait-ce que pour se rendre sur leur lieu de formation (cycle d'orientation, collège, école de commerce...) ou sur leur lieu de travail et d'apprentissage.

L'abonnement annuel UNIRESO représente une contrainte en moins pour les parents (pas de trajet et d'aller-retour pour ses enfants), tandis que, pour les jeunes, c'est à la fois une source de liberté, d'apprentissage de la vie et un formidable potentiel d'autonomie.

Le prix de l'abonnement annuel peut représenter un frein pour celles et ceux qui ont un autre moyen de transport, un subventionnement augmenté peut inciter un certain nombre de personnes à sauter le pas et à abandonner la voiture au profit des transports publics.

Dans l'immense majorité des cas, les parents doivent financer les abonnements annuels pour les juniors de Plan-les-Ouates. Ceci peut représenter un budget conséquent pour une famille avec deux adultes et plusieurs enfants. Le but de cette motion est de favoriser l'indépendance et l'utilisation des transports publics pour les jeunes et par la même occasion de donner un coup de pouce aux familles, aux travailleurs et aux retraités qui opteraient pour les transports publics pour leurs déplacements quotidiens.

De même, nombre de seniors rencontrent des difficultés avec la conduite nocturne ou par mauvais temps. C'est pourquoi ces personnes se déplacent volontiers en transports publics. Un abonnement annuel aux transports publics devient alors une absolue nécessité et un gage d'indépendance.

Prévision financière pour la commune :

Abo	Nombre	Subv.	Prix	Actuellement	Diff.
ADULTE	878	200	175 600	87 800	
SENIOR	218	200	43 600	21 800	
JUNIOR	800	300	240 000	80 000	
			459 200	189 600	269 600

Soit une augmentation d'environ 270'000 CHF de la subvention actuelle aux abonnements.

Genève étant la onzième ville la plus densément peuplée au monde, elle est bien desservie en transports publics et en infrastructures de proximité. De ce fait, il n'est pas nécessaire de réaliser de longs trajets pour se déplacer. L'utilisation de la marche à pied, en combinaison avec les transports publics, est tout adaptée à la configuration de notre cité.

En vous remerciant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.